

DE NOUVELLES PRESTATIONS POUR LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique à l'origine, c'était uniquement la maintenance de base des logiciels métiers Berger Levraut, le conseil sur le matériel et à la formation des agents et des élus.

Année après année, le service informatique s'est efforcé de proposer des solutions mutualisées pour répondre aux besoins des collectivités et aux nouvelles obligations réglementaires.

Ainsi, le panel des prestations proposées par le service informatique s'est considérablement agrandi.

Les points suivants sont ainsi traités:

- la sauvegarde externalisée des données informatiques
- La dématérialisation comptable PESV2 et des actes soumis au contrôle de légalité
- La saisine par voie électronique
- Le délégué à la protection des données
- La dématérialisation des marchés publics
- Le raccordement au projet COMEDEC

Le transfert intégral de la compétence informatique

Les collectivités peuvent choisir de transférer l'intégralité de leur matériel informatique au syndicat : c'est ce dernier qui en devient propriétaire et qui procède à son renouvellement.

A ce jour 50 collectivités nous ont transféré leur informatique.

Vous pouvez retrouver le descriptif de ces prestations et leur tarification sur le site internet du syndicat à l'adresse suivante :

http://www.territoiredenergie90.fr/?page_id=33#prestations

La prestation secrétariat de mairie

Le service informatique propose à ses adhérents de réaliser des opérations liées aux progiciels dont il gère l'assistance dans le cadre de : la réalisation des paies et déclarations de charges, des déclarations de fins d'année, de saisie de mandats et titres, de la gestion des opérations sur les listes électorales ou sur les registres d'état-civil, etc.

Il s'agit d'une **prestation exceptionnelle facturée à la journée** qui a généralement pour but de pallier l'absence d'un agent ayant en charge ces missions qui nécessitent une technicité particulière.

Territoire d'énergie 90

1 avenue de la gare TGV
La Jonxion 1—Tour 5
90400 MEROUX
03-39-03-43-25
contact@territoiredenergie90.fr

Nouvelle adresse Internet :

www.territoiredenergie90.fr

EDITO



Le SIAGEP 90 devient Territoire d'énergie 90

Après la modification de ses statuts votée par le Comité syndical du 16 mai 2017, le SIAGEP 90 devient « Territoire d'énergie 90 ».

Plus qu'un nouveau nom et une nouvelle identité visuelle, c'est pour notre syndicat l'occasion de réaffirmer sa volonté de s'engager pleinement dans l'énergie ou plutôt dans les énergies.

Continuer de soutenir financièrement les économies d'énergie, mais aussi être force de proposition et développer de nouveaux projets s'inscrivant pleinement dans la transition énergétique, telle est la volonté de « Territoire d'énergie 90 ».

Cela n'occulte en aucune façon l'activité des services « Informatique » et « SIG » qui eux aussi continuent d'évoluer afin de répondre au mieux aux attentes de leurs adhérents, comme vous pourrez le constater au fil de ces pages.

Un nouveau nom davantage en adéquation avec les engagements que le syndicat a pris aussi, bien dans sa mission historique de contrôle des concessionnaires (gaz et électricité), que dans les économies d'énergies (C2E, groupements de commandes pour l'achat d'énergie...).

Mise en place par la FNCCR, la marque « Territoire d'énergie » permet également une identification commune des syndicats d'énergie sur le territoire national. Les syndicats d'énergie ont des noms très différents, ce qui parasite un peu la lisibilité à l'échelle nationale de leurs compétences communes et de leurs activités.

Sans forcément changer de nom, chacun peut donc désormais décliner la marque Territoire d'énergie à l'échelle départementale et/ou régionale, en signe d'appartenance à une entité porteuse de nos valeurs et de nos métiers.

Bien entendu, ce changement de nom implique des modifications dans nos coordonnées notamment pour notre site internet et les adresses mail des agents et des élus.

Une communication dans ce sens a été faite à chaque collectivité.

Nouveau SIRET :

259000966 00038

Nouvelle adresse Internet :

www.territoiredenergie90.fr

ACTU ENERGIES

Territoire d'énergie 90 lance prochainement son déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Sous l'impulsion de l'Europe, l'Etat français a souhaité s'engager dans un plan de développement ambitieux de déploiement d'IRVE.

Un schéma régional d'électromobilité (SREM) visant à favoriser l'usage des véhicules électriques a ainsi été élaboré avec les différentes parties prenantes et validé par le Préfet de Région le 1^{er} juillet 2014.

Sous la coordination de la Préfecture de région, Territoire d'énergie 90 devient pour le Territoire de Belfort porteur d'un projet de déploiement d'offres de services de recharge pour véhicules hybrides et électriques, en stationnement résidentiel, en zone d'activité, dans les pôles d'échanges multimodaux. Le projet

s'inscrit dans le dispositif d'aide « Action véhicules et transport du futur ».

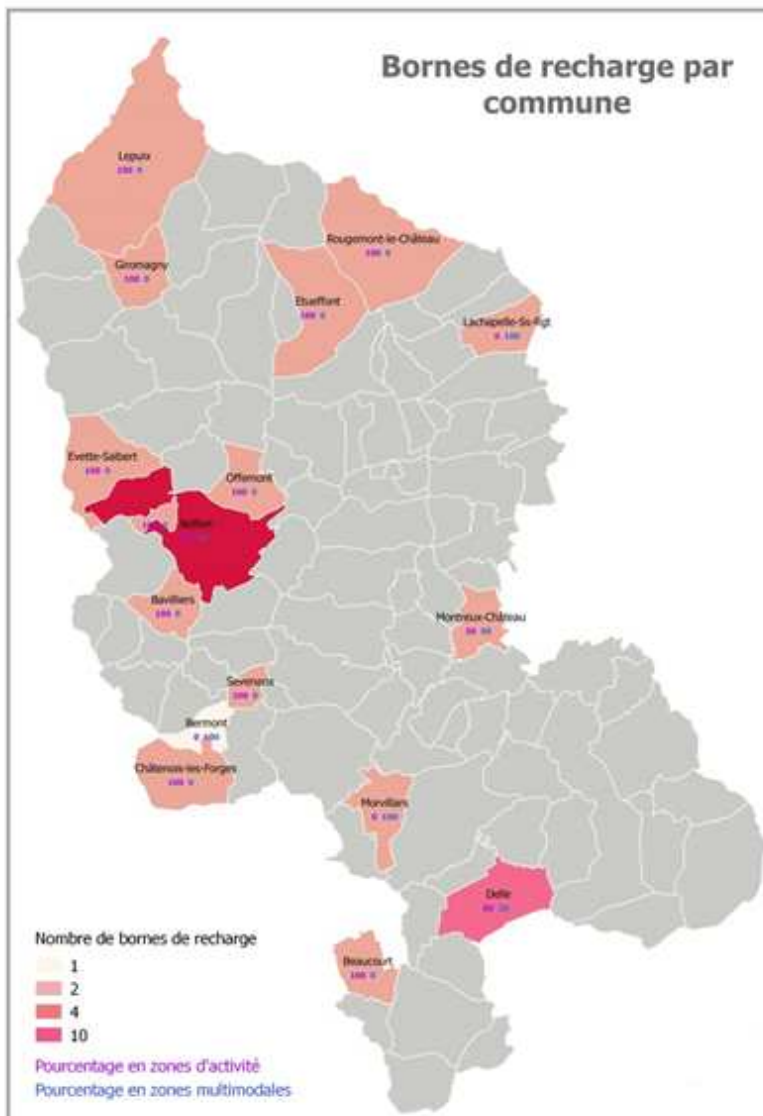
Le maillage retenu par Territoire d'énergie 90 tient compte :

- de la densité de population ;
- de la proximité de commerces, entreprises, services ;
- de la proximité de l'autoroute ;
- des zones touristiques...

Les communes retenues sont celles qui répondent à ces critères et qui ont répondu à l'appel à projet lancé par le syndicat au 1^{er} semestre 2017.

Le projet :

- 22 stations de recharge
- 44 bornes (dont 1 rapide)
- 88 points de charges



La ville de Belfort qui concentre à elle seule environ un tiers de la population du département aura le plus grand nombre de bornes déployées.

Le déploiement devrait commencer en 2017 avec deux stations :

- ⇒ une à **Belfort** vers la maison du peuple
- ⇒ une autre à la gare de **Morvillars**

Fin prévisionnel des travaux au 31 décembre 2019.

Le financement est assuré en totalité par Territoire d'énergie 90 grâce à une participation de l'ADEME de 160 100 €.

Le Territoire de Belfort de par sa proximité avec la Suisse, son réseau autoroutier (axe Lyon/Strasbourg) et son enracinement industriel en fait un lieu de passage important qui nécessite un maillage d'infrastructures de bornes de recharges facilitant la mobilité par véhicule électrique.

ACTU ENERGIES

Groupement de commandes 2018/2019 pour l'achat d'électricité et de gaz

Un groupement de commandes 2018/2019 pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne/Franche-Comté a été constitué sous la coordination du syndicat d'énergie de la Nièvre (SIEEEN) et fait l'objet d'une consultation qui est maintenant close.

869 structures pour l'achat d'électricité (13 793 contrats) et 423 pour le gaz (2 094 contrats) ont ainsi bénéficié de cette consultation à l'échelle régionale.

Les marchés subséquents ont été notifiés aux fournisseurs

retenus qui sont :

- **EDF** pour le lot 1 : contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36kVA raccordées en basse tension (segments C3 et C4 -anciens tarifs jaunes-);
- **EDF** pour le lot 2 : contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36kVA raccordées en haute tension (segments C2 -anciens tarifs verts-);
- **TOTAL** pour le lot 3 : contrats d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA (segments C5 -tarif bleu pour les bâtiments et pour l'éclairage public-);
- **GAZ DE BORDEAUX** pour le gaz

Photo réunion 20-11

Une réunion d'information à destination des membres du groupement d'achat a eu lieu le 20 novembre 2017. L'occasion pour chacun d'en savoir un peu plus sur ce nouveau marché et d'échanger avec chacun des prestataires. Vous trouverez toutes les informations et les documents nécessaires sur le site internet du syndicat à l'adresse suivante : http://www.territoiredenergie90.fr/?page_id=23#actu-ce

Le Comité syndical, lors de sa réunion du 19 septembre 2017, a autorisé Territoire d'énergie 90 à mettre à disposition des communes le personnel et les moyens techniques de son service SIG pour réaliser la géolocalisation et la géodétection de leur réseau d'éclairage public. Le syndicat se propose donc de réaliser :

- *Le géoréférencement des points lumineux*
- *Le géoréférencement du réseau d'éclairage public (aérien et souterrain)*
- *La géodétection du réseau d'éclairage public souterrain*
- *La mise en ligne sur le guichet unique.*

Une dizaine de commune s'est déjà manifestée auprès du service SIG afin de faire réaliser ces prestations.

La mission prend du temps et un seul agent est à même de la mener à bien. La priorité sera donc donnée aux communes faisant partie d'une unité urbaine dans la mesure où ces dernières doivent au 1^{er} janvier 2019 disposer de la cartographie de leur réseau d'éclairage public sur le guichet unique. Seront également prioritaires les communes de la communauté de communes des Vosges du Sud qui adhèrent au service SIG du syndicat.

Vous trouverez toutes les informations et les documents nécessaires sur le site internet du syndicat à l'adresse suivante : http://www.territoiredenergie90.fr/?page_id=114#actus.



ACTU S.I.G

Le service SIG propose la géolocalisation et la géodétection de l'éclairage public